



PROJET DE CRÉATION DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

Madame, Monsieur,

Le projet de Parc National des Calanques vient de franchir une étape majeure en se voyant « pris en considération » par l'Etat, selon un arrêté publié le 5 mai dernier au Journal Officiel.

L'arrêté du premier ministre signifie la reconnaissance officielle du projet par le gouvernement et définit un premier périmètre comme base de discussion pour ce qui concerne les « cœurs » du parc.

Le GIP des Calanques souhaite que cette démarche s'appuie sur la plus grande transparence et une très large participation des acteurs concernés.

Nous vous invitons donc à participer à la première réunion de l'Atelier thématique « **Solidarité territoriale – Aires de libre adhésion** », qui concernera l'identification **des territoires proposés à la libre adhésion des communes, de leurs enjeux, notamment socioéconomiques, relativement à la création du parc national**. Elle aura lieu

**le vendredi 05 juin 2009
à 14 h 30
(accueil à partir de 14 h)
A la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille
(Palais de la Bourse)**

L'ordre du jour prévisionnel, traitera des points suivants :

- 1. Point sur le projet de parc et la poursuite de la démarche ;**
- 2. Les concepts liés à la future charte** (Aire de Libre Adhésion, Périmètre Optimal, Solidarité territoriale, Caractère du parc...): **présentation et discussion ;**
- 3. La question des interfaces avec le ou les cœur(s) ;**
- 4. Les implications socio-économiques du projet** (Intervention de notre prestataire – Elan développement) ;
- 5. Propositions de thématiques et de rendez-vous pour les sous-ateliers** (en fonction des territoires, de leur typologie et de thématiques abordées) **en vue de l'élaboration des propositions à intégrer dans la future charte ;**

Afin de ne pas dépasser l'effectif de la salle qui nous est mise à disposition par la CCI, nous souhaitons que les structures associatives et de l'Etat soient représentées par une seule personne et les collectivités locales au maximum par un élu et un technicien.

Merci de nous confirmer le nom (ou éventuellement les deux noms pour les collectivités) de la personne qui sera présente à cette séance par retour de mèl.